



Direction du Droit des
Sols

42

Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le jeudi 25 mai 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Mohamed BINARD, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA,

Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI (représentée par Zineb ZOUAOU), Isabelle MASSARD (représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI (représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC (représentée par Sylvie MOREL), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Yasmina ATTAF), Elsa FAUCILLON (représentée par Roger DUGUE), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Christian DESCHENES, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

LIAUCOUS - MOSTUEJOULS : Annule et remplace la délibération U8 en date du 8 février 2023 approuvant la cession par la Ville de Gennevilliers d'un bien référencé « gîte 3 » situé à Liaucous - Mostuéjols (12720) - parcelle cadastrée section E n°790 d'une surface cadastrale d'environ 33 m², au profit de Madame Cécile BIANCHI, en vue de la désaffectation et du déclassement de ce même bien

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2241-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant que le bien référencé « gîte 3 » situé à Liaucous – Mostuéjols (12720) – parcelle cadastrée section E n°790 d'une surface cadastrale d'environ 33 m² avait été acquis par la Ville de Gennevilliers, le 16 mars 1973, en vue de l'extension du centre de vacances de Liaucous,

Considérant la fermeture du centre de vacances de Liaucous,

Considérant dès lors que ce bien n'est plus affecté à l'usage du public,

Considérant la nécessité de déclasser ce bien préalablement à une cession,

DELIBERE

Article 1 : Annule la délibération municipale n°U8 en date du 8 février 2023.

Article 2 : Constate la désaffectation du bien référencé « gîte 3 » situé à Liaucous – Mostuéjols (12720) – parcelle cadastrée section E n°790 d'une superficie cadastrale d'environ 33 m².

Article 3 : Décide de déclasser du domaine public communal le bien référencé « gîte 3 » situé à Liaucous – Mostuéjols – parcelle cadastrée section E n°790 d'une superficie cadastrale d'environ 33 m², en vue de l'incorporer au domaine privé communal.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire
Patrice LECLERC

le 5/06/23

Affiché le 5/06/23

Exécutoire le 5/06/23



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 2 juin 2023